

GUIDE

Procédure de renouvellement d'adhésion au groupement de commande

Électricité et Gaz Naturel 2022-2024 via l'outil DEEPKI



En tant que membre du groupement d'achat d'énergies organisé par les Syndicats d'Energie de la Nouvelle-Aquitaine, vous avez reçu un mail pour renouveler votre adhésion au groupement de commande pour l'achat d'Électricité et de Gaz Naturel pour la période 2022-2024.

Au travers de celui-ci, vous êtes invité à vous connecter à notre Solution Informatique de Management Énergétique DEEPKI par le biais d'un lien :

https://deepki-ready.deepki.com/login

Après connexion à votre espace DEEPKI, vous pouvez observer qu'un nouveau module « Confirmation d'engagement » figure dans l'application, en bas des fonctionnalités.

En cliquant sur celui-ci, l'interface ci-dessous apparaitra avec <u>5 items</u>.

<u>Chacun de ces items est pré-rempli avec vos données issues des marchés actuels.</u>



Les pages suivantes détaillent chaque item.

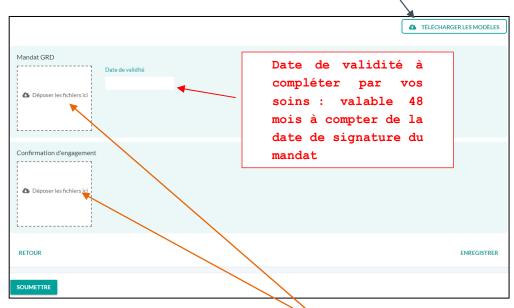
Votre renouvellement d'adhésion sera terminé lorsque vous aurez complété chacun des items et que le SDE65 les aura validés.

RENOUVELLEMENT D'ADHESION

Votre renouvellement d'adhésion au groupement nécessite de nous retourner 2 documents.

- Renouvellement d'adhésion Télécharger et complèter les documents du renouvellement d'adhésion
- 1. L'autorisation de collecte des données (Mandat GRD), complétée, signée, datée et tamponnée.
- 2. La Confirmation d'Engagement aux marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel. Ce document permet de confirmer votre candidature aux marchés d'énergies sur la période 2022-2024 et d'engager l'intégration des points de livraison (PDL) listés et validés dans les items « Compteurs électriques » et/ou « Compteurs gaz ».

Ces documents sont téléchargeables via le bouton « Télécharger les modèles »



Une fois complété, ils sont à déposer dans les rubriques correspondantes.

Avant de déposer les documents dans chacune des rubriques, ces documents doivent être renommés comme suit :

N°REFERENCE MEMBRE_NOM DU DOCUMENT_NOM DU MEMBRE

- MANDAT ELEC/GAZ: 65-0000 MDT XXXXXX
- CONFIRMATION D'ENGAGEMENT: 65-0000_CAN_XXXXXX

Exemple de nomination d'un document : 65-0601_MDT _Commune de XXXXX 65-0601 CAN Commune de XXXXX

Votre N°REFERENCE MEMBRE a été attribué par le SDE65 lors de la création de votre compte d'accès à DEEPKI. Vous pouvez retrouver cette référence en tête de page de l'application ou dans l'item « Structure » (champ : « ID du membre »). Celle-ci ne doit pas être modifiée.

Lorsque que vous ajoutez ou modifiez des documents dans l'une des rubriques, n'oubliez pas de cliquer sur « **ENREGISTRER** » pour ne pas perdre les actions menées.

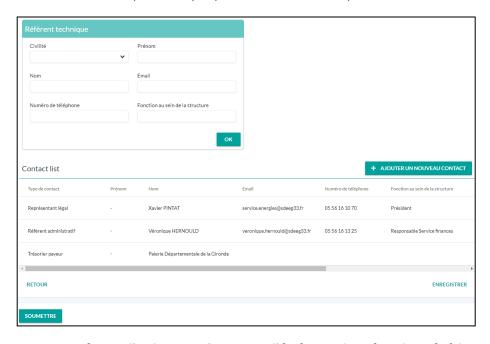
Une fois les deux documents déposés, cliquez sur « **SOUMETTRE** » pour porter à validation du gestionnaire SDE65. Si des anomalies apparaissent, un mail vous en informera pour que vous apportiez les modifications nécessaires et le soumettiez à nouveau.

CONTACTS

Pour permettre la bonne exécution des futurs marchés de fourniture d'énergies, il vous est demandé de confirmer et/ou modifier/rajouter 4 types de référents :

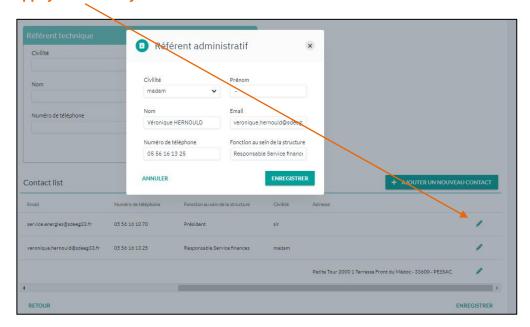


- Référent Légal: Il sera sollicité par le SDE65 dans le cadre des échanges relatifs au groupement notamment pour les phases de confirmation d'engagement de la structure dans le groupement pour les marchés à venir.
- Référent Administratif: Il sera sollicité par les fournisseurs d'énergies titulaires des marchés de fourniture pour ce qui concerne la validation des modalités de paiement et les questions relatives à la facturation.
 - Nota : Il se peut que le référent légal et le référent administratif soit identique.
- Référent Technique: Il sera sollicité par les gestionnaires de réseaux pour ce qui concerne les prises de rendez-vous en cas de réglage de disjoncteur, de changement des compteurs, ou toute autre intervention technique nécessitant la prise d'un rendez-vous terrain.
- ➤ Trésorier payeur : La trésorerie de rattachement pour les structures publiques, le comptable pour les autres structures. Cette information sera notamment utilisée par les fournisseurs pour la mise en place des mandats SEPA en cas de paiement par prélèvement automatique.



Les contacts pré-remplis dans cet item sont liés à vos données du précédent marché.

Merci de bien vérifier ces informations et de les mettre à jour le cas échéant en appuyant sur le stylo accessible en coulissant la barre de tâche vers la droite.



Lorsque que vous ajoutez ou modifiez l'un des contacts, n'oubliez pas de cliquer sur « **ENREGISTRER** » pour ne pas perdre les actions menées.

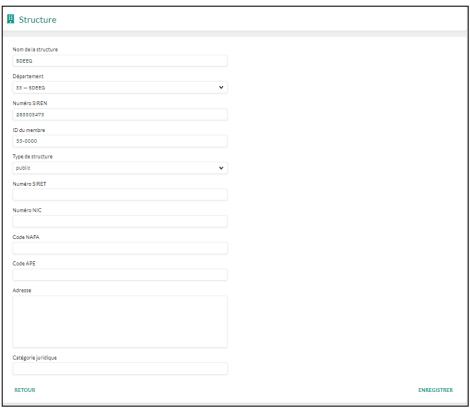
Une fois les contacts finalisés, cliquez sur « **SOUMETTRE** » pour porter à validation du gestionnaire SDE65. Si des anomalies apparaissent, un mail vous en informera pour que vous apportiez les modifications nécessaires et le soumettiez à nouveau.

STRUCTURE

Il vous est demandé de confirmer les données administratives de votre structure. Les données proviennent du répertoire national SIREN, service de l'INSEE.



En cas d'anomalie, contactez le SDE65.



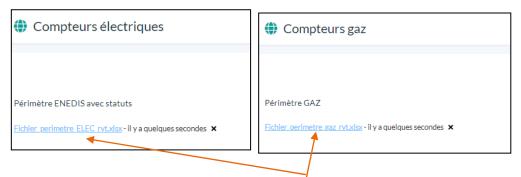
Une fois les informations confirmées, cliquez sur « **SOUMETTRE** » pour porter à validation du gestionnaire SDE65. Si des anomalies apparaissent, un mail vous en informera pour que vous apportiez les modifications nécessaires et le soumettiez à nouveau.

COMPTEURS ÉLECTRIQUES et GAZ



Il vous est demandé de confirmer vos fichiers périmètre « points de livraison » ainsi que vos modalités de facturation et vos options (Energie « Verte » ou « Haute Valeur Environnementale (HVE) ». Ces informations ont été pré-remplies des données à notre disposition par le biais des marchés en cours.

Il est à noter que l'Energie « Verte » résulte de certificats de garantie d'origine provenant de tous les Etats membres de l'Union Européenne alors que l'Energie « HVE » est issu d'un contrat d'achat d'énergie direct avec un producteur d'énergies renouvelables. Le surcoût de fourniture est de l'ordre de 1 à 2% pour l'Energie « Verte » contre 15 à 30% pour l'Energie « HVE ».



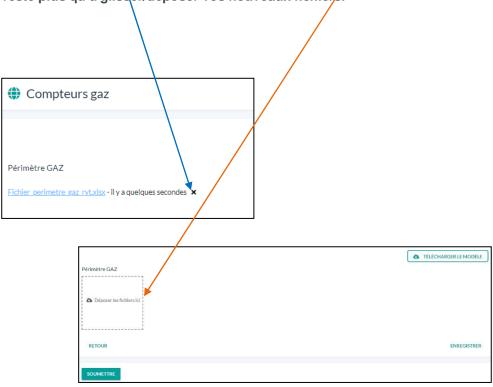
Pour ouvrir les fichiers, il vous suffit de cliquer dessus. Ils se téléchargeront sur votre ordinateur.

Vérifiez les informations et le cas échéant modifiez et complétez les données présentes.

IMPORTANT : ne supprimez pas et n'ajoutez pas de colonnes dans ce fichier. Suivez les informations figurant dans le celui-ci pour vous accompagner dans sa complétude.

Une fois validé, enregistrez vos fichiers sur le bureau de votre ordinateur.

Pour redéposer les fichiers dans l'application, supprimez les fichiers existants en appuyant sur la croix. Une rubrique « Déposer le fichier ici » apparait. Il ne reste plus qu'à glisser/déposer vos nouveaux fichiers.



Si vous ne disposez pas de point de livraison d'électricité/gaz naturel ou ne souhaitez pas les intégrer au groupement : <u>Il est nécessaire de valider la rubrique en l'état</u>, avec le fichier périmètre vierge déjà déposé, pour nous en informer.

Après dépôt de vos fichiers, n'oubliez pas de cliquer sur « **ENREGISTRER** » pour ne pas perdre les actions menées.

Une fois le dépôt de vos fichiers finalisés, cliquez sur « **SOUMETTRE** » pour porter à validation du gestionnaire SDE65. Si des anomalies apparaissent, un mail vous en informera pour que vous apportiez les modifications nécessaires et le soumettiez à nouveau.

Bien entendu, le Service Energie du SDE65 reste à votre disposition pour tout complément d'information.